



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

TRAVAUX RÉALISÉS À LA ROUTE DE FONTAINES À FONTAINEMELON

Rapport du Conseil communal au Conseil général à
l'appui d'un projet d'arrêté portant à l'octroi d'un
crédit complémentaire de CHF 182'350

Version : 1.0 – TH 135811

Date : 08.09.2014

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
26.08.2014	0.1	Création du document	E. Duarte
03.09.2014	0.2	Commentaires de l'AFI relatifs aux tableaux 2, 3, 4, et 5. Les tableaux sont donc complétés/corrigés. Le chapitre 3.3. est modifié en expliquant la différence entre le surcoût des travaux réalisés et le montant demandé au CG pour le crédit complémentaire.	E. Duarte
08.09.2014	1.0	Adoption par le Conseil communal	CC

Liste des abréviations

BAMO :	Bureau d'assistance au maître d'ouvrage
BD :	Base de données cadastrales : eau potable et assainissement (Newis SA)
BEP :	Bassin d'eau pluviale
BD/BR :	Bassin de décantation / Bassin de rétention
DLT :	Direction locale des travaux
EU/EC :	Eaux usées et eaux claires
MSA :	Bureau d'ingénieurs Mauler SA à Neuchâtel
MO :	Maître de l'ouvrage (commune de Fontainemelon et MultiRuz)
PGEE :	Plan général d'évacuation des eaux
PDDE :	Plan directeur pour la distribution de l'eau potable
SSIGE :	Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux
SIA :	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SUVA :	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
Tr :	Temps de retour de la pluie
VSA :	Association des professionnels pour l'épuration et le traitement des eaux

Liste des références

- [1] Réfection de la chaussée, mise en conformité du réseau d'assainissement (Mesure 1A du PGEE) et remplacement d'une conduite d'eau potable - Commune de Fontainemelon – Rapport final – Mauler SA – 04.10.2011
- [2] Rapport pour la demande de crédit de 1'450'000.00 pour la mise en conformité du réseau d'assainissement et le remplacement de la conduite d'eau potable sous la Route de Fontaines à Fontainemelon – MultiRuz – 03.11.2011

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau de synthèse des coûts votés par MultiRuz et Fontainemelon (selon [2])

Tableau 2 : Coût du projet : tableau de synthèse

Tableau 3 : Travaux en régie : tableau de synthèse

Tableau 4 : Travaux divers et imprévus : tableau de synthèse

Tableau 5 : Travaux hors mandat : tableau de synthèse

Liste des figures

Figure 1 : Emprise du projet : Route de Fontaines – Village de Fontainemelon

Figure 2 : Construction de la chambre EC 680 et adaptation des travaux

Figure 3 : Travaux de nettoyage, de renforcement des talus et de bétonnage importants

Figure 4 : Détournement des collecteurs EU/EC par rapport au tracé initialement prévu

Figure 5 : Excavation/terrassement en situations difficiles

Figure 6 : Excavation, démolition importantes et pose des conduites d'eau potable

Figure 7 : Travaux spéciaux pour le raccordement des collecteurs EU/EC

Figure 8 : Extension des réseaux assainissement/eau potable (Avenue Robert, -env. 90-100m)

Figure 9 : Démontage et montage des glissières/socles et reconstruction d'un trottoir

Liste des annexes

Annexe 1 : Montant des travaux selon rapports de régie

Annexe 2 : Montant des travaux divers et imprévus et travaux hors mandat

Annexe 3 : Répartition comptable des coûts du projet

Table des matières

1.	Préambule.....	5
2.	Description des travaux	6
2.1.	Localisation du projet	6
2.2.	Montant total du crédit voté	6
3.	Travaux effectués	7
3.1.	Description des coûts.....	7
3.2.	Description des coûts sur l'ensemble du projet.....	8
3.2.1	Travaux en régie.....	8
3.2.2	Travaux divers et imprévus	10
3.2.3	Travaux hors mandat	12
3.3.	Répartition comptable des montants investis.....	14
4.	Vote à la majorité simple	15
5.	Conclusion.....	15
6.	Projet d'arrêté	17

Madame la Présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

L'ancienne Commune de Fontainemelon et le Comité régional du MultiRuz ont voté, le 14 et 3 novembre 2011, un crédit de CHF 1'071'000.00 TTC et CHF 1'450'000.00 TTC pour la réfection de la Route de Fontaines (chaussée env. 5'300 m²) et la mise en conformité des infrastructures souterraines d'assainissement, d'eau potable et des services divers. Les travaux ont été réalisés conformément au plan d'intervention proposé par le PGEE et le PDDE de l'ancienne Commune de Fontainemelon.

Lors de l'exécution des travaux, les conditions géologiques (capacité portante et enrochement des sols), les conduites existantes (non inventoriées dans la base de données), les conditions météorologiques présentes lors de la réalisation des travaux (pluie estimée à un Tr d'env. 30 ans) et les travaux supplémentaires demandés par les anciens responsables communaux (trottoirs, glissières, chaussée, etc.) et par MultiRuz (BEP, extension du réseau selon exigences d'opportunité, etc.) ont eu un impact important sur le montant des travaux prévus par le projet.

Une analyse générale permet d'évaluer le surcoût réalisé par le projet à environ 13% par rapport au montant total du crédit voté. Une étude détaillée confirme que les travaux hors mandat représentent à eux seuls un montant total de CHF 480'000.- TTC. C'est-à-dire le 19% du montant du crédit voté et le 17% du montant total des travaux réalisés.

Il est important de rappeler que tant les travaux en régie que les travaux divers et imprévus et les travaux hors mandat ont été validés et autorisés par le MO, au fur et à mesure de la réalisation du projet. Ces décisions peuvent être observées dans les procès-verbaux et les rapports de suivi du chantier. A noter que les « exigences d'opportunité » ont conditionné, en grande partie, cette prise de décisions.

L'objet du présent rapport est donc d'expliquer les surcoûts du projet et les conditions techniques à l'origine de ces dépassements.

2. Description des travaux

2.1. Localisation du projet

Les travaux de réfection de la chaussée (à charge de l'ancienne Commune) et la mise en conformité des réseaux (assainissement et eau potable à charge de MultiRuz) ont été présentés dans le rapport technique n° 1697 du bureau d'ingénieurs Mauler SA [1].

L'essentiel des travaux concernait la réfection totale de la chaussée (caisson et couches de roulement et de base) du secteur compris entre le carrefour avec l'Avenue Robert et la Route de Fontaines en direction sud-est (à la limite avec le village de Fontaines) et le remplacement du réseau souterrain (réseau d'assainissement; d'eau potable et des services divers).

Le secteur concerné par le projet est présenté ci-dessous :



Figure 2 : Emprise du projet : Route de Fontaines – Village de Fontainemelon

2.2. Montant total du crédit voté

Le montant total du crédit voté pour la réalisation des travaux figure dans le tableau 1 (cf. [2])

Ce montant ne tient pas compte :

- des travaux d'inspection/contrôle réalisés sur les collecteurs d'assainissement en provenance des Hauts-Geneveys ;
- des travaux relatifs aux raccordements des biens-fonds ;
- des compensations financières associées aux dérangements pour l'utilisation des sols ou le passage des collecteurs sur les domaines privés ;
- des surcoûts liés à l'adaptation des fouilles pour la participation des services tiers ;
- des travaux autorisés par le MO (selon exigences d'opportunité).

Domaine	Description des travaux	Répartition des coûts (SFr.) TTC				Montants totaux
		MultiRuz			Commune	
		eau potable	Assainissement		Réfection de la chaussée	
eaux usées	eaux claires					
Réfection de la chaussée	Installation de chantier	--	--	--	61'000	61'000
	Pavages et bordures	--	--	--	84'000	84'000
	Chaussées	--	--	--	926'000	926'000
Collecteurs EU et EC et chambres	Installation de chantier	--	15'000	55'000	--	70'000
	Coll. + chambres EU/EC	--	112'000	396'000	--	508'000
	Travaux divers GC	--	167'000	518'000	--	685'000
	Adaptation des bassins de décantation et de rétention	--	15'000	30'000	--	45'000
	Privés (F.+P + Fluorescéine)	--	12'000	25'000	--	37'000
Conduites d'eau potable	Installation de chantier	6'000	--	--	--	6'000
	Conduites d'eau potable	76'000	--	--	--	76'000
	Travaux divers GC	22'000	--	--	--	22'000
	Mise en service	1'000	--	--	--	1'000
Total TTC		105'000	321'000	1'024'000	1'071'000	2'521'000
Total MutiRuz			1'450'000			
Pourcentage de subvention (canton)		0%	0%	40%	A définir	

Tableau 1 : Tableau de synthèse des coûts votés par MultiRuz et Fontainemelon (selon [2])

3. Travaux effectués

3.1. Description des coûts

Les coûts ont été établis sur l'ensemble du projet en tenant compte :

- des travaux de réfection de la chaussée (à charge de la commune de Fontainemelon) ;
- de la construction/extension du réseau d'assainissement (collecteurs EU/EC y compris les chambres à charge de MultiRuz) ;
- du remplacement des conduites/appareillage d'eau potable (à charge de MultiRuz).

L'analyse du coût global du projet a été réalisée en rapport aux montants suivants :

- Montant selon soumission : Défini par le bureau d'ingénieur Mauler SA [2]
- Montant des travaux effectués :
 - Travaux en régie
 - Travaux divers et imprévus
 - Travaux hors mandat

Ces valeurs, établies selon le rapport financier du bureau d'ingénieurs et la comptabilité communale, sont montrées dans le tableau 2.

Description des travaux	Montant (CHF)						Différence A – F (CHF)
	A	B	C	D	E	F = B+C+D+E	
	Voté	Selon Soumissions	Travaux en régie	Divers et imprévus	Travaux hors mandat	TOTAL	
Réfection de la chaussée							
Installation de chantier	56'481	42'405				42'405	[+] 14'076
Pavage et bordures	77'778	78'308	4'107	5'617	9'852	97'884	[-] 20'106
Chaussée	857'407	447'000	41'327	107'100	93'733	689'160	[+] 168'247
Collecteurs EU/EC et chambres							
Installation de chantier	64'815	42'405				42'405	[+] 22'410
F./P.- Coll et Ch (EU/EC)	470'370	245'200		20'000	45'000	310'200	[+] 160'170
Travaux GC	634'259	393'598	131'543	305'305	189'178	1'019'624	[-] 351'106
Collecteurs privés sur DP	34'259						
Travaux BEP (BD/BR)	41'667	29'148				29'148	[+] 12'519
Conduites d'eau potable							
Installation de chantier	5'556	45'466	12'428	27'238	9'259	94'391	[-] 17'539
F./P.- Conduites eau	70'370						
Travaux mise en service	926						
Travaux GC	20'370	15'214	42'173	8'201	67'263	132'851	[-] 112'481
Montant (CHF HT) [1]	2'334'259	1'338'744	231'578	473'461	414'285	2'458'068	[-] 123'809
Honoraires d'ingénieurs	Inclus dans les libellés	131'432			30'034	161'466	[-] 161'466
Honoraires géomètres : Newis		17'475				17'475	[-] 17'475
Montant total (CHF HT) [2]	2'334'259	1'487'651	231'578	473'461	444'319	2'637'009	[-] 302'750
TVA (8%)	186'741	119'012	18'526	37'877	35'546	210'961	[-] 24'220
Montant total (CHF TTC) [3]	2'521'000	1'606'663	250'104	511'338	479'865	2'847'970	[-] 326'970
MONTANT ARRONDI	2'521'000	1'607'000	250'000	511'000	480'000	2'848'000	[-] 327'000

A : Montants votés (MultiRuz et commune de Fontainemelon - cf [1] et [2])

B : Montants selon soumissions des travaux

C : Montants des travaux en régie, validés et autorisés par le MO [selon annexe n°1]

F : Montants des travaux divers et imprévus et des travaux hors mandat [selon annexe n°2]

	Montants des travaux génie civil entreprise S Facchinetti SA
	Montants des travaux sanitaire entreprise F. Gabus et Cie SA et Hinni AG
	Montants des travaux du BEP (Chopard-Dolder SA, Setimac SA, Sagérime SA, DACSA)

Tableau 2 : Coût du projet : tableau de synthèse

3.2. Description des coûts sur l'ensemble du projet

3.2.1 Travaux en régie

Les travaux en régie représentent environ 8.7% du coût total des travaux réalisés (voir : Montant [1] - cf tableau 2).

Il s'agit des travaux qui n'ont pas été mentionnés dans le cahier des charges mais nécessaires à la réalisation des ouvrages. Ils répondent, entre autre, aux conditions météorologiques (présentes lors de la construction), à la complexité du réseau souterrain (identifiée lors de la pose des collecteurs) et aux changements apportés aux installations prévues (réalisés afin d'assurer la stabilité structurelle des ouvrages).

Toutes les activités associées aux travaux en régie sont présentées dans l'annexe 1. Soulignons que ces activités ont été, en tout temps, autorisées/validées par le MO au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les travaux en régie figurent dans le tableau ci-dessous :

Description des travaux	Justification/motifs	Travaux et montants CHF (HT)		
		Description*	Montant	%**
Pose d'une alimentation provisoire d'eau potable, démolition et bétonnage	En raison du changement du tracé des collecteurs EU/EC (côté Est au lieu de côté Ouest de la route)	25-27, 29, 31-32, Gabus (12,22), 34-36, 41, 55-58, 60-61, 70, 72-73,	54'700	24%
Construction chambre 680 et adaptation des travaux	Présence des collecteurs de grand diamètre et emprise réduite du projet	9, 13-15, 17-24, 26, 30, 28.	49'700	21%
Renforcement des talus et nettoyage des collecteurs	Neige, pluies et orages survenus lors de la réalisation des travaux	3-5, 51-54, 75, 81, 106-110, 112-113, 115, 117-118, 125, 128-130, 133-134.	42'900	19%
Indemnités des privés (montants + travaux).	Pour passage des conduites et utilisation des parcelles privées	2, 7, 6.2, 10, 62, 64-65, 79, 84-85, 87, 94, 124, 126, 137.	26'600	12%
Renforcement des collecteurs EU/EC	A proximité de la semelle du mur appartenant à l'ilot d'arrêt bus – Av. Robert	96-105, 114, 116, 131-132.	19'200	8%
Travaux divers en régie	Nécessaires à la réalisation du projet.	Régies qui n'ont pas été mentionnées ci-dessus	38'478	16%
		TOTAL (CHF) HT	231'578	100%

* : Voir annexe 1 travaux en régie

** : Coût d'intervention en pourcent par rapport au montant total des travaux en régie (selon tableau 2)

Tableau 3 : Travaux en régie : Tableau de synthèse

Quelques exemples des travaux effectués sont décrits ci-après :



Figure 2 : Construction de la chambre EC 680 et adaptation des travaux



Figure 3 : Travaux de nettoyage, de renforcement des talus et de bétonnage importants



Figure 4 : Détournement des collecteurs EU/EC par rapport au tracé initialement prévu.

3.2.2 Travaux divers et imprévus

Les montants des travaux divers et imprévus représentent environ 17.9% du coût total des travaux réalisés (voir : Montant [1] - cf tableau 2).

Ces activités concernant les travaux inscrits dans le cahier des charges ont dû être modifiées en raison des conditions géologiques (roches « dures » et capacité portante des sols), des conditions de construction (croisements et nombre important de conduites/collecteurs existants sur place) et des activités de sécurisation du chantier (pose de tapis provisoire, par exemple).

Les travaux divers et imprévus figurent dans le tableau ci-dessous :

Description des travaux	Justification/motifs	Travaux et montants CHF (HT)		
		Description*	Montant	%**
Terrassement dans roche blanche dure + divers	Roche dure : très difficilement exploitable au brise roche courant	44.31	134'600	28%
Démolition, excavation + appareillage conduites d'eau	Raccordement de BH à proximité des Vergers 2-4 - Usine ETA	37.31 et 33	56'200	12%
Pose de tapis provisoire – couche bitumineuse	Sécurisation des voies de circulation lors de la période hivernale 2012-2013	54.31	54'600	12%
Bétonnages spéciaux : renforcement de la semelle du mur de soutènement	Affaissement du mur situé devant le restaurant de l'Union	45.31, 17.18	45'400	10%
Excavation + appareillage eau + collecteurs EU/EC	Complexité et difficulté de pose - Ch. des Coeudriers	39.31, 56.31, 63.31	43'500	9%
Modification et raccordements spéciaux des collecteurs EU/EC	Présence d'un nombre important des collecteurs - Restaurant de l'Union	36.31	33'800	7%
Rehaussement de l'axe de la route (secteur Sud)	Problèmes de portance des sols	55.31	24'200	5%
Travaux divers/imprévus	Nécessaires à la réalisation du projet	Divers/imprévus qui n'ont pas été cités ci-dessus	81'161	17%
		TOTAL (CHF) HT	473'461	100%

* : Voir annexe 2 travaux divers et imprévus

** : Coût d'intervention en pourcent par rapport au montant total des travaux divers et imprévus (selon tableau 2)

Tableau 4 : Travaux divers et imprévus : tableau de synthèse

Toutes les activités associées aux travaux divers et imprévus sont présentées dans l'annexe 2. Ces travaux ont également été suivis, validés et autorisés par le MO.

Exemples des travaux réalisés :


	Description	Excavation/terrassement en roche
	Motif	Situation géologique défavorable : présence de roche dure difficilement exploitable au brise roche courant

Figure 5 : Excavation/terrassement en situations difficiles



Figure 6 : Excavation, démolition importantes et pose des conduites d'eau potable



Figure 7 : Travaux spéciaux pour le raccordement des collecteurs EU/EC.

3.2.3 Travaux hors mandat

Il s'agit des travaux réalisés en raison des « exigences d'opportunité ». Ils représentent environ 16.8% du coût total des travaux réalisés (voir : Montant [1] - cf tableau 2).

Les principales activités hors mandat figurent dans le tableau ci-après :

Description des travaux	Justification/motifs	Travaux et montants CHF (HT)		
		Description*	Montant	%**
Les travaux d'extension du réseau d'assainissement et de l'eau potable (Avenue Robert. Env. 90-100m)	Compléter la mise en séparatif des secteurs cibles : Chemin des Crêts, Rue du Centre, Rte de Fontaines et remplacement de conduites d'eau en très mauvais état	29.25, 46.31-49.31, 58.31, 64.31-65.31	310'400	75%
Démontage et montage des glissières de sécurité + socles et reconstruction d'un trottoir	Trottoirs et barrières en très mauvais état	10.11, 34.30, 59.31, 60.31, 61.31	91'400	22%
Autres	Selon demande du MO	Travaux qui n'ont pas été cités ci-dessus	12'485	3%
		TOTAL (CHF) HT	414'285	100%

* : Voir annexe 2 travaux hors mandat

** : Coût d'intervention en pourcent par rapport au montant total des travaux hors mandat (selon tableau 2)

Tableau 5 : Travaux hors mandat : tableau de synthèse

A noter que les travaux d'extension des réseaux sur l'Avenue Robert (assainissement et eau potable), les aménagements de surfaces (trottoirs et chaussée), ainsi que les travaux de raccordement des privés (bâtiments situés à proximité de l'emprise du projet) représentent environ 75% du montant total hors mandat.

Soulignons que les études de faisabilité/projet et les études diverses réalisées par le BAMO, **s'élevant à environ CHF 32'500.00 TTC**, n'ont pas été prises en compte dans la demande de crédit votée pour la réalisation du projet. En effet, ces études doivent être considérées comme travaux réalisés « hors mandat ». Après discussion avec l'administration de la comptabilité générale, il semble que ces montants doivent être alloués/associés au projet d'exécution. A ce titre, nous en avons tenu compte dans la répartition des coûts proposée dans le chapitre 3.3.

Les deux travaux principaux effectués hors mandat se présentent comme suit :



Figure 8 : Extension des réseaux assainissement/eau potable (Avenue Robert - env. 90-100m)

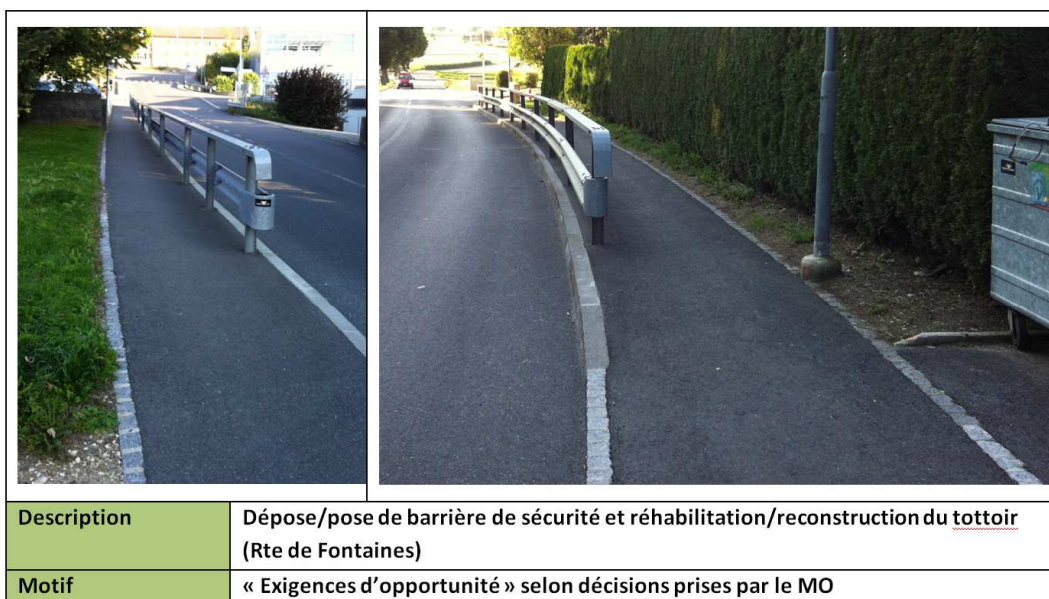


Figure 9 : Démontage et montage des glissières/socles et reconstruction d'un trottoir

3.3. Répartition comptable des montants investis

La répartition des coûts pour la réalisation du projet est présentée dans l'annexe 3.

Cette répartition a été effectuée par la DLT (bureau d'ingénieurs Mauler SA) et contrôlée par l'administration des eaux et de l'environnement, dans les comptes 2013.

A noter que la répartition des montants a été libellée par rapport aux activités réalisées, à savoir : réfection de la chaussée, mise en conformité du réseau d'assainissement (EU et EC) et extension du réseau d'eau potable, ceci en tenant compte du montant réel des travaux (HT et TTC).

Le registre comptable des montants dépensés a été réalisé par l'administration de la comptabilité générale, en collaboration avec l'ingénieur communal.

Ce registre a été effectué en tenant compte du type de travail effectué, à savoir :

- Travaux relatifs à la réfection de la chaussée : montant comptabilisé TTC
- Travaux relatifs à la construction/extension du réseau d'assainissement et au remplacement des conduites/appareillages d'eau potable : montant comptabilisé HT

Ainsi, le coût total des travaux est évalué à environ CHF 2'847'970.00 TTC sur les CHF 2'510'000.00 TTC alloués et votés pour la réalisation du projet. Le surcoût du projet est donc calculé à CHF 326'970.00 TTC.

A noter que le montant nécessaire à la **demande de crédit complémentaire** est calculé sur la base des travaux effectués, en tenant compte des travaux pour lesquels la Commune a récupéré la TVA payée aux entreprises. Dans l'annexe 3, nous observons la répartition financière HT et TTC des travaux effectués. Le montant total de TVA récupéré par la Commune est donc estimé à CHF 144'620.00 (voir annexe 3).

Par conséquent, le montant total pour la **demande de crédit complémentaire s'élève à CHF 182'350.00.**

4. Vote à la majorité simple

Le montant du crédit complémentaire s'élève à CHF 182'350.00. Dès lors, le projet d'arrêté peut être adopté à la majorité simple par le Conseil général.

5. Conclusion

Les travaux réalisés à la Route de Fontaines et leur extension à l'Avenue Robert ont permis la réfection globale de la chaussée, l'extension du réseau d'assainissement et le bouclage des conduites de distribution de l'eau potable. Ces travaux ont été réalisés conformément aux directives de la VSS, de la VSA, du SSIGE et des normes fédérales et cantonales en vigueur.

Le montant évalué du crédit complémentaire est donc important (CHF 182'350.00) et a comme principale origine les travaux réalisés hors mandat (CHF 480'000.00 TTC). Ces travaux ont été décidés par le MO et ont, sur l'ensemble du projet, un impact positif sur la population, sur le traitement et le transport d'eaux usées, sur le fonctionnement de la STEP et sur la distribution de l'eau potable.

Nous considérons que les travaux réalisés s'inscrivent également dans une perspective d'ensemble de la gestion des eaux sur le territoire communal.

En vous priant de bien vouloir prendre en compte le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté qui vous est soumis, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux à l'expression de notre considération distinguée.

Val-de-Ruz, le 8 septembre 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

A. Blaser

P. Godat

6. **Projet d'arrêté**

Arrêté du Conseil général relatif à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 182'350.- pour les travaux réalisés à la Route de Fontaines à Fontainemelon

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

Vu le rapport du Conseil communal, du 8 septembre 2014 ;

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les eaux (LEaux), du 24 mars 1953 ;

Vu la loi sur la protection des eaux (LCPE), du 15 octobre 1984 et le règlement d'exécution de la loi sur la protection des eaux (RLCPE), du 18 février 1987 ;

Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

- Article premier :**
- Crédit d'engagement** Un crédit complémentaire de CHF 182'350.- est accordé au Conseil communal pour les travaux réalisés au village de Fontainemelon, relatifs à la mise en conformité de la Route de Fontaines (chaussées et trottoirs) et des réseaux souterrains (assainissement et eau potable).
- Art. 2 :**
- Comptabilisation** La dépense sera portée au compte des investissements n° 20120401 pour la route et amortie au taux de 2.5%, n° 20120402 pour l'eau potable et amortie au taux de 2% et n° 20120403 pour l'assainissement et amortie au taux de 5%, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.
- Art. 3 :**
- Autorisation d'emprunter** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit complémentaire .
- Art. 4 :**
- Exécution** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 29 septembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le secrétaire

Anne Bourquard-
Froidevaux

Christine Ammann-
Tschopp